

ont été réalisées. Je crois qu'il y a suffisamment de députés qui l'ont faite, donc je m'abstiendrai et je me contenterai de répondre à certaines questions ou certaines critiques, notamment celles du postulant, M. le Député Schoenenweid. Je comprends qu'il y a une certaine déception, mais ce n'est pas en rejetant la balle les uns sur les autres, en se renvoyant la balle que l'on va régler des problèmes. Permettez-moi de dire ici que lorsqu'on aménage ou que l'on fait un plan d'aménagement ou un PAD, la responsabilité n'est pas en tant que telle à l'Etat, mais appartient à la commune. Mais encore une fois, je ne vais pas renvoyer la balle à la commune. Je crois que c'est d'un commun accord qu'on doit trouver des solutions parce que si on dit toujours: «ce n'est pas nous, c'est l'autre» on ne règle pas les problèmes. Il faut l'admettre, et lorsque M. le Député Benoît Rey parle d'anticipation, c'est vrai qu'il faut avoir un pouvoir d'anticipation pour résoudre les problèmes avant qu'ils soient créés. A cet effet, permettez-moi de dire qu'avec le projet de la Poya nous allons peut-être rencontrer le même problème sur le site de Saint-Léonard où il y était, au départ, prévue une passerelle par-dessus ou par-dessous. J'ai constaté qu'il n'y avait plus rien. En discussion avec la commune de Fribourg, nous avons décidé, nous avons trouvé en tout cas un préaccord pour réintroduire cette possibilité pour éviter que nous rencontrions les mêmes problèmes à l'avenir. Je crois que cela méritait d'être dit. Anticiper, oui! mais cela ne sert à rien de refaire l'histoire; il faut en tirer les conclusions positives!

Maintenant, quant aux questions concrètes de M. le Député Décaillet. Il a fait l'histoire de l'Ecole des métiers, je ne vais pas la refaire parce que ce n'est pas lieu et pas l'objet des discussions. Par rapport aux informations que vous avez du chef de chantier? Je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec lui. Par contre, j'ai eu cette semaine une séance avec les propriétaires, respectivement les opposants à cette Ecole des métiers. Je peux vous dire que nous avons eu une séance constructive. Nous aurons l'occasion dans très peu de temps d'en recasser puisque, après cette séance constructive, plusieurs propositions ont été faites et je suis persuadé que nous allons trouver une solution le plus vite possible pour éviter, bien entendu, d'avoir des frais énormes par rapport à cet arrêt de chantier qui est ordonné par l'arrêt du Tribunal fédéral. Je crois que je ne vais pas en dire plus pour l'instant.

Maintenant, on dit aussi qu'il faut absolument régler les problèmes du plateau de Pérrolles en prenant en considération le crédit d'études qui a été voté par le Grand Conseil en 2006 pour la liaison Marly–Posieux. A cet effet, cela figurait dans le décret, il fallait tout d'abord réaliser une étude d'opportunité. Cette étude d'opportunité est en cours. Nous avons constitué un comité de pilotage que j'ai le plaisir de présider. Ce que je peux vous dire et ainsi répondre concrètement à la question, c'est que l'étude sera connue cet automne. Mais j'aimerais aussi insister sur les problèmes routiers, précisément les problèmes de dépassements de crédits sur lesquels j'aurai l'occasion de m'expliquer à la conférence de presse du 14 avril. A la suite de cette conférence de presse, j'indiquerai aussi les mesures qui sont prises pour éviter de nouveaux problèmes. Pour moi, les priorités sont bien sûr l'achèvement de

la H189 avec un crédit additionnel que je viendrais vous présenter, mais seulement quand j'aurai une réponse de l'Office fédéral des routes, bien entendu. Malheureusement, je ne l'ai pas aujourd'hui. Ensuite, pour moi, les priorités sont le démarrage des travaux du pont de la Poya avec les risques que cela comporte par rapport à ce qui s'est passé à Bulle. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter de nouveaux problèmes. Pour le reste, il faudra aussi tirer les conséquences ou les conclusions de l'audit pour mettre à plat le travail du SPC, le travail des planificateurs. Cela signifie en clair que je ne vais pas vous promettre aujourd'hui que pour Marly–Posieux les études vont démarrer demain pour construire en 2012. Je précise à cet effet que dans le programme d'agglomération, ce projet est inscrit pour obtenir des contributions fédérales. Mais je précise qu'en fonction des études qui n'ont pas commencé, ce projet est en classe C. Cela veut dire qu'il est programmé pour 2020. Cela ne signifie pas qu'il sera fait en 2020. Il pourra être avancé en fonction des études qui vont se dérouler. Si je vous le dis, c'est bien pour vous démontrer qu'on ne peut pas tout faire en même temps; tout l'un après l'autre!

En conclusion, permettez-moi de dire que, comme vous l'avez fait d'ailleurs, le Conseil d'Etat constate que la circulation sur le plateau de Pérrolles est difficile, tout le monde en convient, mais n'est pas catastrophique. J'aimerais cependant aussi dire que la situation qui se vit sur le plateau de Pérrolles se vit à toutes les entrées, respectivement toutes les sorties de la ville. J'ai l'habitude de sortir par Saint-Léonard pour prendre l'autoroute. Eh bien, on vit la même problématique! C'est une situation que nous pouvons améliorer avec le projet de l'agglomération, notamment avec le pont de la Poya mais en l'état la situation est telle. Il y aura peut-être des améliorations qui pourront être apportées grâce à ce qui est mentionné au point 5 du rapport. Là je peux encore répondre à M. le Député Décaillet, les travaux pour la construction du giratoire au carrefour de la Fonderie sont programmés en 2009. En clair, ce giratoire sera programmé après la fin de la construction de l'Ecole des métiers.

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion N° 163.06 Jean-Pierre Galley/Jean-Pierre Thürler

(loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage – parcs naturels)¹

Prise en considération

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour la prise en considération de la motion concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, pour la création et l'exploitation de parcs

¹ Déposée et développée le 2 novembre 2006 BGC p. 2749; réponse du Conseil d'Etat in BGC avril 2008 p. 519.

naturels régionaux, motion déposée en novembre 2006 avec notre ancien collègue Jean-Pierre Galley.

Permettez-moi aujourd’hui de vous apporter quelques éléments plus concrets. La modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et l’ordonnance sur les parcs d’importance nationale sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2007. Cette législation a introduit trois catégories: parc national, parc naturel régional et parc naturel préurbain. Outils de valorisation et de protection d’habitat naturel exceptionnel avec des paysages d’une beauté unique, ils favorisent le développement économique des régions périphériques. Pour le canton de Fribourg, deux projets sont annoncés:

- le parc naturel régional du Gantrisch auquel participent les communes fribourgeoises de Planfayon et Oberschrot;
- le parc naturel régional Gruyère – Pays-d’Enhaut (cantons de Fribourg et Vaud), les communes de Charmey et Haut-Intyamon participent à ce projet valdo-fribourgeois.

La définition de l’article 23g (nouveau) concernant les parcs naturels régionaux de la loi sur la protection de la nature et du paysage est la suivante: «¹ un parc naturel régional est un vaste territoire peu urbanisé qui se distingue par un patrimoine naturel et culturel riche et où des constructions et installations s’intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.

² Il a pour objet: a) de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage; b) de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d’encourager la mise sur le marché des biens et des services qu’elles produisent.»

La création d’un parc d’importance nationale se déroule en plusieurs étapes, à savoir:

- une étape de faisabilité où il s’agit, pour la région concernée, d’informer sur la faisabilité de la création d’un parc;
- une phase de projet concernant la construction d’un plan de management pour la création du parc et la mise en œuvre des premières mesures; en 2008, le parc naturel régional Gruyère – Pays-d’Enhaut se situe à cette étape;
- une phase de création où il s’agit de la réalisation des premières mesures concrètes et de l’élaboration de la charte avec la participation de tous les acteurs, cette phase aboutissant, suite à l’adoption de la charte par les législatifs communaux, à la demande de label «Parc» à l’Office fédéral de l’environnement par les cantons; le PNR Gantrisch est entré dans cette étape en 2008 avec le dépôt d’un projet de création;
- une phase de gestion où, une fois le parc reconnu par la Confédération pour dix ans, période renouvelable, la réalisation des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans la charte est entreprise.

Permettez-moi maintenant de citer l’exemple du parc naturel régional (PNR) Gruyère – Pays-d’Enhaut. Le territoire actuel du projet parc naturel régional Gruyère – Pays-d’Enhaut est composé de cinq communes, dont trois communes vaudoises (Château-d’Oex, Rossinière et Montreux) et deux fribourgeoises (Charmey et Haut-Intyamon). Bas-Intyamon, Cerniat et Grandvillard sont intéressés à rejoindre le parc tout comme Rougemont, Villeneuve et Vétroz. Le PNR Gruyère – Pays-d’Enhaut se situe dans la phase de projet avec un financement RegioPlus. En 2009, un projet de création sera déposé à l’Office fédéral de l’environnement. Son budget annuel évolue entre 350 000 francs actuellement et 500 000 francs dans sa phase de gestion. Constituée en 2006, l’Association pour la mise en œuvre de ce parc réalise déjà plusieurs projets dans les domaines touristiques et patrimonial:

- le Grand Tour concerne une randonnée en dix étapes au cœur des Préalpes à la rencontre de la nature et de l’économie alpestre;
- les chemins du Gruyère, le retour aux sources, concerne un itinéraire culturel à la découverte du Gruyère et de l’Etivaz sur les chemins historiques du transport de ces fromages.

D’autres actions sont en cours, notamment celles qui touchent à la valorisation et à la gestion des ressources naturelles au travers des productions agricoles. Plusieurs d’entre nous ont d’ailleurs pu, l’année dernière, découvrir deux projets pilotes dans l’Intyamon. Une initiative pour l’éducation à l’environnement «Projet écoles», axée sur la découverte, la sensibilisation à la nature et au paysage de proximité va toucher durant l’année scolaire près de 500 élèves.

En termes de besoins financiers et selon l’ordonnance fédérale, le financement d’un parc se répartit entre les communes concernées, le canton et la Confédération à hauteur d’environ un tiers chacun. La participation cantonale, après une répartition équitable entre Fribourg, Berne et Vaud, pourrait être estimée annuellement à un minimum de 100 000 francs pour le soutien aux deux parcs que je viens de citer.

Au niveau de l’importance et de l’impact, les parcs naturels régionaux correspondent à des projets de développement régionaux qui mettent en synergie «environnement et économie» par la préservation et la valorisation d’un capital naturel et paysager remarquable, en adéquation avec un tissu économique actif. Avec ce label fédéral, les parcs permettront aux régions concernées de se profiler dans le secteur prometteur du tourisme durable comme offre complémentaire aux infrastructures existantes, telles que les remontées mécaniques, l’hébergement, les bains de la Gruyère, etc. L’agriculture, en particulier l’économie alpestre, peut dans ce cadre développer une diversification intéressante entre la découverte patrimoniale et la vente de produits du terroir. Outils de développement durable, ces projets de territoire renforcent l’attractivité de zones à forte valeur naturelle et paysagère par l’interaction entre un cadre de vie de qualité et des potentialités économiques nouvelles. Les deux projets fribourgeois vont permettre également de constituer des exemples de politique régionale novatrice par leurs aspects inter-

cantonaux et interrégionaux. Ils sont l'occasion d'instaurer de nouvelles collaborations entre la Singine et le canton de Berne ou entre la Gruyère, La Riviera et le Pays-d'Enhaut.

En conclusion, vu l'opportunité de développement régional que représentent ces projets de territoire, il convient que le canton de Fribourg, à l'instar de ce qui a été réalisé dans les cantons voisins et partenaires de ces projets, mette en place le cadre légal instaurant un soutien aux parcs d'importance nationale.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir massivement cette motion à l'instar du groupe libéral-radical.

Bussard Christian (*PDC/CVP, GR*). Deux phrases pour vous dire que le groupe démocrate-chrétien se dit satisfait de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Galley/Thürler. Il va l'accepter selon les considérants du Conseil d'Etat.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance avec un grand intérêt de cette motion ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat. Etant donné que M. Thürler a déjà tout précisé, je vais aller directement à l'essentiel.

Notre groupe soutient un tel projet. Il va dans le sens du développement durable et permet à des régions relativement décentrées de promouvoir leur développement économique qui est surtout lié au tourisme ainsi que la promotion de produits du terroir, tels que le Gruyère AOC et l'Etivaz.

Notre groupe soutiendra cette motion à l'unanimité et vous invite également à l'accepter. Elle permettra de mettre sur pied des projets de tourisme doux, d'assurer la promotion et la protection d'une partie importante de notre territoire et offrira enfin une alternative touristique aux fameux canons à neige, pourtant chers à un des deux motionnaires.

Piller Alfons (*UDC/SVP, SE*). Die SVP-Fraktion hat sich mit der Motion Nr. 163.06 der Grossräte Galley und Jean-Pierre Thürler betreffend Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz «Naturpärke» befasst und wir danken dem Staatsrat für die Antwort und unterstützen die Motion sehr. In der Motion möchten die Grossräte vom Staatsrat Grundlagen und Mittel, die es ermöglichen, nachher Naturpärke zu stützen.

Für mich ist das Projekt «Regionale Naturpärke» vielleicht einmal wieder ein kleiner Trumpf für unsere schönen Berg- und Randregionen. Beispielhafter könnten diese zwei Projekte im Kanton ja gar nicht sein: Sind doch beide Projekte kantonsübergreifend. Wie man heute immer so schön sagt: Zusammen sind wir stark. Auf der einen Seite: Freiburg mit dem Kanton Waadt, auf der anderen Seite: Freiburg mit dem Kanton Bern. Leider konnte man im Sensebezirk, vor allem im oberen Sensebezirk, nicht mehr Gemeinden als Oberschrot und Plaffeien zum Mitmachen überzeugen. Ich finde es sehr schade, dass die anderen Nachbargemeinden den Mut nicht hatten, wenigstens in der Informationsphase beizutreten.

Meines Erachtens sollten diese Projekte unter Beachtung und Respektierung der Natur einen wirtschaftlichen und touristischen, beim Besuchen vielleicht auch einen gesundheitlichen Effekt haben. Ich schlage vor, meine Lieben da im Saal, wir könnten ja die Naturpärke ganz einfach als ländliches Naturhistorisches Museum ansehen und damit einmal einen Beitrag zur Förderung der Peripherie-Regionen auslösen und nicht nur immer von der Agglomeration, Agglomeration reden. In diesem Sinn lade ich Sie ein, die Motion zu unterstützen.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Le 8 février 2008, la «Berner Zeitung» nous apprenait que dix projets de parcs naturels présentés par huit cantons avaient été déposés sur les bureaux de l'Office fédéral de l'environnement. Pour tout cela, ce dernier mettra dès 2012 un montant de 3,5 millions à disposition. Cette somme sera accompagnée d'un autre montant, plus conséquent, puisqu'il se monte à environ 10 millions de francs, sortis directement des caisses de l'Office fédéral de l'environnement.

En jetant un œil sur la carte nationale, nous constatons que la Suisse romande ne semble pas très emballée par la création de tels parcs. Pour l'instant, nous constatons certains projets limitrophes qui se trouvent dans le Jura (du côté du Chasseral) et, comme nous le savons, au Gantrisch (région à cheval entre notre canton et celui de Berne).

Les motionnaires ont raison lorsqu'ils prétendent que notre canton doit ici se démarquer et faire un pas en avant, ce d'autant plus qu'il a des atouts évidents si l'on pense à la région de l'Intyamon et du Pays-d'Enhaut.

Les exigences de la Confédération, quant à elles, touchent un domaine très sensible, celui de l'aménagement du territoire. Je pense ici que l'on exagère parfois si l'on constate la réalisation de rubans de bitume qui amènent parfois en chaussons nos quadrupèdes ruminants jusqu'à la porte de leur résidence d'été.

Il serait aussi judicieux, mais je sais que cela se fait très souvent, de conserver les vénérables toits de bardeaux qui recouvrent les chalets de nos Préalpes. En Gruyère, un récent exemple de la politique du fait accompli a démontré que le patrimoine rural alpestre n'était pas forcément une priorité et le propriétaire d'un chalet n'a donc pas été inquiété outre mesure lorsqu'il a recouvert sa bâisse d'un immense toit de tôle. Je mets cette observation en parallèle à la réponse du Conseil d'Etat, formulée dans cette motion, et qui dit que les projets doivent remplir des conditions sévères, notamment pour ce qui concerne, je cite: «la singularité du paysage rural ainsi que les monuments, bâtisses significatives qui en font partie».

En 2009 et 2010, l'Office fédéral de l'environnement réceptionnera à nouveau des projets. Saisissons donc cette opportunité et mettons toutes les chances de notre côté pour réussir cette expérience novatrice. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Thürler, 100 000 francs d'aide financière pour le canton... de la petite monnaie qui pourrait tomber dans la bourse cantonale.

Dans ce sens-là, l'Alliance centre gauche acceptera cette motion.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je crois que tout le monde est acquis à ces parcs naturels. Par conséquent, je ne vais pas développer à nouveau les arguments, notamment très bien décrits par M. le Député Jean-Pierre Thürler, arguments que je fais miens. Permettez-moi simplement deux ou trois éléments. Tout d'abord, quant à la base légale, je crois que c'est clair, elle est mentionnée dans la réponse. Nous devons créer la base légale par une loi sur la protection de la nature, qui sera mise en consultation avant la fin de cette année, au plus vite je le précise.

Quant aux moyens, M. le Député Thürler précise qu'il faut au minimum 100 000 francs par année pour les deux parcs. J'en prends acte et nous verrons ce que nous pourrons mettre au budget les années suivantes. J'aimerais donner une précision par rapport à ces deux projets fribourgeois, en particulier le projet Gantrisch. Je précise que ce projet a été soumis très tardivement, que les deux communes fribourgeoises (Planfayon et Oberschrot) n'y étaient pas encore totalement intégrées et que le volet mise en valeur naturelle devrait encore être étouffé. A cet effet, suite à des contacts que la Berne fédérale a eus avec mes services, j'ai moi-même adressé un courrier à l'Office fédéral de l'environnement le 19 mars. Dans la réponse qui m'a été adressée en date du 31 mars – donc c'est tout frais – il est dit qu'il n'exclut pas les deux communes fribourgeoises, mais que le projet du Gantrisch est examiné dans sa portion bernoise et que c'est dans un deuxième temps qu'il sera examiné avec les communes fribourgeoises. Je tenais à le dire puisque j'ai cette information. Il va de soi que nous devrons bien sûr informer les communes concernées.

Ce sont avec ces considérations que je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 65 voix contre 4. Il y n'a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busارد (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crasaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillat (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Laufer (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 65.

Ont voté non:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP). Total: 4.

Postulat N° 2022.07 Heinz Etter (prévention des crues dans le Grand Marais)¹

Prise en considération

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). «Den Letzten trifft es.» Mit dieser Feststellung kann die Hochwassersituation im Grossen Moos beschrieben werden. Ab Courtepin, wo die Bibera entspringt, wird diesem an und für sich stillen Bach bei Regenfällen Wasser, das aus Dachabläufen von Wohnhäusern und Vorplätzen kommt, zugeführt. Die fehlenden Versickerungsmöglichkeiten wirken sich bei starken Regenfällen fatal aus. Die veränderten klimatischen Bedingungen, verbunden mit extremen Niederschlägen, bewirken, dass die Wassermassen im bestehenden Bachbett nicht mehr aufgenommen werden können und die Folge davon sind Überflutungen von Häusern und Feldern. Die Überschwemmungen im letzten Jahr haben in der Landwirtschaft enorme Schäden verursacht. Leider treten diese Ereignisse viel öfter auf als früher, weshalb einzelne Betriebe durch die erlittenen Schäden an den Rand des Ruins gerieten. Trotz Abschluss einer entsprechenden Versicherung blieb den einzelnen Betrieben ein grosser ungedeckter Teil des Schadens.

Mit dem Postulat möchte ich bewirken, dass das Problem ganzheitlich und kantonsübergreifend studiert wird und entsprechende Lösungen gesucht und umgesetzt werden. Was unter allen Umständen vermieden werden muss, ist ein Papieriger, nämlich eine grosse Studie, der dann keine Taten folgen. Es versteht sich von selbst, dass eine Studie für das Seeland eine gewisse Zeit in Anspruch nehmen wird. Umso mehr als mehrere Kantone daran beteiligt sein werden.

In diesem Zusammenhang möchte ich auch die Region der Broye erwähnen: Die Landwirte in der Broye haben die gleichen Probleme wie ihre Kollegen im Freiburger und Berner Seeland. Kurzfristig erwarten die Landwirte aber, dass das, was im Rahmen der kantonalen und regionalen Kompetenzen möglich ist, umgesetzt wird. Wir kommen nicht darum herum, in Bezug auf den Schutz von Menschen, Tieren, Liegenschaften, Kulturen und der Naturschutzanliegen Prioritäten zu setzen.

Gefragt sind pragmatische Lösungen und keine doktrinären. Selbstverständlich gilt es, die Natur zu schützen. Prioritäten setzen heisst aber auch, Lösungen zu suchen, die ebenfalls die berechtigten Interessen von Landwirten, Liegenschafts- und Landeigentümern berücksichtigen. Die Gemeinden und die Bewirtschafter des Grossen Mooses haben in den letzten Jahrzehnten bewiesen, dass für sie der Naturschutz kein Lippenbekenntnis ist, sondern sehr viel Geld in ökologische Ausgleichsflächen und Biotope investiert wurde. Der Biotop-Verbund wurde von dieser Seite massiv unter-

¹ Déposé et développé le 30 août 2007, BGC p. 1331; réponse du Conseil d'Etat in BGC avril 2008 p. 531.